



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pas-de-Calais  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative

Inspection de l'Éducation  
Nationale

Circonscription de Liévin

Dossier suivi par

Michèle DETEVE

IEN

Téléphone

03.21.44.62.58

Télécopie

03.21.44.77.90

Courriel

ce.0623618w@ac-lille.fr

Rue Paul Bert

62800 LIEVIN

Liévin, le 1 septembre 2015

L'inspectrice de l'Éducation nationale  
à

Mesdames et Messieurs les

Directeurs d'école,

Mesdames et Messieurs les Enseignants

## Année Scolaire 2015/2016 Note de Service n°1 Rentrée 2015

Cette note de service a pour but d'apporter des précisions sur le fonctionnement administratif et pédagogique de la circonscription. Elle doit être mise en circulation au sein de l'équipe et être émarginée par chacun (y compris les personnels remplaçants).

### Documents de référence :

→ **Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République** : Journal Officiel n°0157 du 9 juillet 2013

<http://www.education.gouv.fr/cid72962/publication-de-la-loi-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole.html>

→ **Circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2014** :

Bulletin officiel n° 23 du 4 juin 2015

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=32454](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32454)

→ **Programme d'enseignement de l'école maternelle** : Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=86940](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=86940)

→ **Programme d'enseignement moral et civique** : Bulletin officiel spécial n° 6 du 25 juin 2015

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=32675](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32675)

→ **Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques** : Bulletin officiel n°28 du 10 juillet 2014

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=81107](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81107)

→ **Surveillance des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques** : Bulletin officiel n° 28 du 10 juillet 2014

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=81106](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81106)

→ **Refondation de l'éducation prioritaire** : Bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=30815](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=30815)

**SOMMAIRE**

- La circonscription
- Accueil des nouveaux collègues
- Congés et autorisations d'absences
- Emplois du temps des enseignants
- Animations pédagogiques et formation continue
- Élections aux conseils des écoles
- Conseils d'école, conseils de maîtres et de cycles
- Enseignement des langues vivantes
- Intervenants ponctuels
- Sécurité incendie et PPMS
- Documents administratifs à retourner à l'inspection

**1- Circonscription de Liévin**

**Inspection de Liévin**, Rue Paul Bert 62800 LIEVIN

**Téléphone** : 03.21.44.62.58

**Adresse électronique** : [ce.0623618w@ac-lille.fr](mailto:ce.0623618w@ac-lille.fr)

**Fax** : 03.21.44.77.90

**Horaires d'ouverture du secrétariat de l'inspection :**

Lundi, mardi, jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 00

Mercredi de 8 h 30 à 11 h 00

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 30

Toute demande de rendez-vous est à formuler au secrétariat, par téléphone, courrier ou courriel en précisant l'objet de la demande.

<b>Inspectrice</b>	Michèle Detève	
<b>Secrétaire</b>	Marieke Lammers	<a href="mailto:ce.0623618w@ac-lille.fr">ce.0623618w@ac-lille.fr</a> 03.21.44.62.58
<b>Conseillers pédagogiques</b>	Julien Bodart Xavier Pelletier  Marie-Noëlle Schoenherr (spécialisée arts visuels)  Didier Louchet (spécialisé éducation musicale)	<a href="mailto:cpceps.lievin@ac-lille.fr">cpceps.lievin@ac-lille.fr</a> 03.21.44.14.51 <a href="mailto:cpaien.lievin@ac-lille.fr">cpaien.lievin@ac-lille.fr</a> 03.21.44.24.41  <a href="mailto:Marie-Noelle.schoenherr@ac-lille.fr">Marie-Noelle.schoenherr@ac-lille.fr</a>  <a href="mailto:didier.louchet@ac-lille.fr">didier.louchet@ac-lille.fr</a>

<b>Enseignant Ressource TUIC</b>	Luc Kwasny	<a href="mailto:Luc.kwasny@ac-lille.fr">Luc.kwasny@ac-lille.fr</a>
<b>Enseignants référents</b>	Mme Sertour, Collège Curie Liévin Mme Hemery, Collège Langevin Avion	03.21.70.88.70 03.21.40.58.56
<b>Secrétaires comité exécutif</b>	Bérangère Colzy Gilles Salingue	<a href="mailto:coordo-rrs-lievin@laposte.net">coordo-rrs-lievin@laposte.net</a>

## **2 - Accueil des nouveaux collègues**

Comme tous les ans, vos équipes vont s'enrichir de nouveaux collègues. Je leur souhaite la bienvenue et je compte sur chacun d'entre vous pour leur réserver le meilleur accueil et leur permettre une intégration rapide dans l'école et dans la circonscription.

## **3 – Congés et autorisations d'absences**

Tout congé doit être justifié le plus rapidement possible.

Toute demande d'autorisation d'absence devra m'être adressée dans un délai minimum de 48 heures avec son justificatif. Aucune « régularisation a posteriori » n'est envisageable, sauf situation exceptionnelle motivée ou cas de force majeure. Dans ce cas, l'inspection doit être immédiatement informée.

Les autorisations d'absence pour événement familiaux ne constituent pas un droit pour le fonctionnaire. Les autorisations portant sur des événements autres relèvent entièrement de l'appréciation du Directeur académique ou de l'Inspecteur et peuvent en conséquence faire l'objet d'un refus et d'une autorisation accordée sans traitement.

Afin de garantir la continuité pédagogique, je vous demande de prendre les rendez-vous programmables (examens médicaux par exemple) hors temps scolaire. Si cela n'est pas possible, je vous prie de bien vouloir me faire obligatoirement un courrier motivant votre demande.

Par ailleurs, pour les autorisations relevant de la décision de Monsieur le Directeur Académique (sortie du département par exemple), la demande doit être déposée dans un délai permettant son traitement (15 jours minimum).

*J'attire votre attention sur la nécessité d'utiliser les imprimés ci-joints pour toute demande d'autorisation d'absence et pour tout justificatif de congé.*

## **4- Emplois du temps des enseignants**

Les emplois du temps des enseignants et les emplois du temps des classes devront être élaborés pour le 14 septembre au plus tard. Un exemplaire de chaque sera affiché dans la classe et un autre sera déposé en copie dans le bureau du directeur qui le visera. Ces emplois du temps devront prendre en compte la nouvelle organisation de la semaine scolaire et les recommandations des chronobiologistes en la matière.

## **5 - Animations pédagogiques et formation continue**

L'organisation des 18 heures d'animations pédagogiques n'étant pas totalement arrêtée à cette date, le planning et les modalités d'organisation vous seront communiqués dès que possible.



## **6 - Élections aux Conseils des écoles**

Elles auront lieu le vendredi 9 ou le samedi 10 octobre 2015. Toutes les informations et les documents nécessaires seront disponibles sur le site de la Direction académique.

voir aussi le Bulletin officiel n° 25 du 18 juin 2015 : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90047](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=90047)

## **8 - Conseils d'école, conseils de maîtres et de cycles**

Le planning annuel des différents temps de concertation sera élaboré et adressé à l'inspection pour le 14 septembre 2015.

Les comptes rendus de toutes les réunions (y compris les conseils des maîtres et les réunions d'équipe éducative) doivent être envoyés à la circonscription dans les plus brefs délais.

## **9 - Enseignement des langues vivantes**

Vous voudrez bien retourner à M. Pelletier, pour le 14/09/2015, la fiche d'organisation de l'enseignement des langues vivantes ci-jointe.

## **10- Intervenants ponctuels**

Je vous remercie de bien vouloir informer l'inspection de toute personne ou tout organisme intervenant dans l'école ponctuellement.

## **11- Journée nationale du Sport Scolaire**

Dans le cadre de l'année du sport de l'École à l'Université, en collaboration avec l'USEP, une journée régionale du sport scolaire aura lieu le mercredi 16 septembre à destination des élèves de GS, de CP et de CM2 de la circonscription.

## **12 – Sécurité incendie et PPMS**

Je vous rappelle que trois exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur (article R33 de l'arrêté du 13 janvier 2004), le premier exercice devant avoir lieu au cours du premier mois de l'année scolaire. Ceux-ci sont systématiquement notifiés sur le registre de sécurité de l'école.

Les PPMS seront actualisés rapidement et me seront adressés avec copie au maire de la commune.

## **13 - Documents administratifs à retourner à l'inspection**

pour le 3 septembre 2015 :

- Fiche école

pour le 14 septembre 2015 :

- Fiche « calendrier prévisionnel »

- Fiche d'organisation de l'enseignement des langues vivantes

*Toute l'équipe de de circonscription vous souhaite une excellente rentrée scolaire.*

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,  
Michèle DETEVE